

SEMINAIRE

2008

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS**

**C
T
N
E
R
H
I**

Mardi 23 septembre 2008

**LA PROTECTION DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ À
L'ÉPREUVE DU HANDICAP**

LA PROTECTION DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ À L'ÉPREUVE DU HANDICAP

23 septembre 2008

Conception :

**Jean-Baptiste
THIERRY**

Maître de conférences
Université de Nancy 2

Horaire :

9 h. 30 – 17 h.

Lieu :

CTNERHI

236 bis, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 59 40

Fax : 01 45 65 44 94

e-mail :

r.martinez@ctnerhi.com.
fr

Site Internet :

www.ctnerhi.com.fr

Tarifs :

350 € TTC

Associations membres du CTNERHI :

320 € TTC

Etudiant :

80 € TTC

Le handicap, quel qu'il soit, crée une rupture d'égalité pour la personne qui en souffre par rapport à la personne valide. Plusieurs mécanismes existent qui ont pour objet d'empêcher l'exacerbation des atteintes à la rupture d'égalité. L'interdiction des discriminations, le mécanisme des discriminations positives permettent de réaliser cet objectif.

Les règles relatives à l'accessibilité architecturales, à l'accessibilité des transports intéressent également le rétablissement de cette égalité ; un environnement accessible diminue le handicap de la personne, à défaut de supprimer sa déficience. La complexité des différents dispositifs juridiques pour les non-juristes induit souvent en erreur sur les droits et obligations de tous. Leur présentation permet d'éclaircir le rôle des différents intervenants.

Objectif :

- Connaître le dispositif légal de l'accessibilité aux transports ou aux bâtiments ;
- Connaître le mécanisme de protection contre les discriminations.

Méthodologie :

- Exposé ;
- Discussion ;
- Documents de travail : textes, jurisprudence, études de cas.

Public :

- Tout intervenant intéressé au monde du handicap.

Programme :

Matinée :

- Les règles de l'accessibilité :
 - définition de l'accessibilité ;
 - règles de l'accessibilité architecturale ;
 - règles de l'accessibilité des transports ;
 - règles de l'accessibilité au travail.

Après-midi :

- Les discriminations :
 - la HALDE ;
 - le dispositif pénal de lutte contre les discriminations (preuve, répression).

BULLETIN D'INSCRIPTION
(à retourner accompagné de l'acompte de 30 %)

Mardi 23 septembre 2008
La protection du principe d'égalité à l'épreuve du handicap

CTNERHI à l'attention de Régine Martinez
236 bis, rue de Tolbiac – 75013 PARIS
Tél : 01 45 65 59 40 – Fax : 01 45 65 44 94
e-mail : r.martinez@ctnerhi.com.fr - Site internet : www.ctnerhi.com.fr

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom

Prénom

Fonction

Etablissement Administration Association Entreprise

Association membre du CTNERHI Particulier Etudiant

Structure

Adresse

CP Ville

Tel. Fax

Email professionnel

Email personnel

Adresse de facturation si différente

Structure

Adresse

CP Ville

TARIF¹ – Repas compris

350 € 320 €² 80 €³

Conditions de règlement : 30 % au moment de l'inscription à titre d'acompte qui restera acquis au CTNERHI en cas de désistement, le solde à réception de la facture tenant lieu de convention de formation simplifiée.

Attention : nombre de places limité à 15 personnes (ce séminaire pourra être reprogrammé ultérieurement en fonction des demandes)

N° agrément formation continue : 11-75-213-17-75

*Signature du participant
et cachet de la structure*

¹ Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA

² Tarif préférentiel pour les associations nationales membres du CTNERHI

³ Tarif spécial pour les étudiants **sous réserve des places disponibles**

(sur présentation de la carte d'étudiant)